

et du bien-être social, de l'administration du service civil, des édifices et des terrains publics.

Pour le moment, je propose que ma motion ne s'applique qu'à trois comités. Si cette nouvelle façon de procéder se révèle satisfaisante lorsque la Chambre le jugera opportun, nous pourrions inclure les trois autres comités.

La composition de certains comités a varié de temps à autre, allant de neuf jusqu'à cinquante membres. Lors de ma nomination au Sénat, trois de ses comités permanents savoir ceux des relations commerciales du Canada, des ressources naturelles et de l'immigration et du travail, se composaient de neuf membres. Je propose qu'en fin de compte les six comités dont j'ai parlé se composent d'au plus dix-sept membres et qu'aucun sénateur ne fasse partie de plus d'un de ces comités. De cette façon, dix-sept sénateurs seront chargés de l'examen des questions qui seront déferées à l'un ou l'autre de ces comités. Exception serait faite à l'égard du leader du Gouvernement et du chef de l'opposition qui seront tous deux membres *ex officio* des comités. Les sénateurs se rappellent que c'est moi qui ai proposé d'accroître le nombre des membres de certains comités. J'ai cependant l'impression que, dans certains cas, les comités manquent de souplesse.

Si les sénateurs consentent à mettre à l'essai les propositions que j'ai formulées, j'assure à la Chambre que les modifications ne seront pas nécessairement immuables, comme la loi des Mèdes et des Perses, qu'on ne pouvait ni changer ni révoquer. A mon avis, les propositions ont du bon; de fait, aucun des sénateurs avec qui j'en ai discuté, n'y a vu de graves objections.

Je propose que demain matin nous choisissons les membres des comités. Le comité de sélection ne sera peut-être pas à même d'effectuer des nominations tout à fait satisfaisantes; toutefois, on pourra plus tard procéder aux changements qui semblent de rigueur. Après avoir institué les comités, il faudrait les organiser et procéder à l'élection des présidents.

Ayant consulté les trois comités que j'ai mentionnés, je me propose de leur déferer mardi prochain certains sujets importants dont nous serons bientôt saisis. J'entends déferer au comité des transports et communications, le rapport de la Commission royale des transports. Ainsi, le comité en question étudiera les quatre mesures relatives aux chemins de fer. Inutile de rappeler aux sénateurs quelles difficultés soulève le problème de la péréquation du tarif-marchandises au Canada.

Il s'agit d'un problème fort ardu et lourd de conséquences. J'entends donc demander au comité permanent des transports et communications d'étudier à loisir tous les aspects de la mesure afin d'aviser la Chambre si elle doit approuver la mesure. A mon sens, en suivant cette méthode nous nous conformerons à la ligne de conduite adoptée pour l'étude des prévisions budgétaires avant leur présentation au Sénat.

De plus, j'ai l'intention de renvoyer au comité permanent des affaires extérieures (il faudra évidemment demander l'avis du comité à cet égard lorsqu'il sera institué) le projet de loi relatif à l'expédition de troupes outre-mer sous le régime de l'OTAN. Le comité en cause sera invité à étudier la question et à donner son avis au Sénat. Faut-il ajouter que l'expédition de troupes outre-mer en temps de paix est une mesure sans précédent pour notre pays? Bien que les Canadiens puissent, de façon générale, appuyer une telle mesure, elle n'en demeure pas moins importante, ainsi que l'a si éloquemment souligné celui qui a appuyé l'adresse en réponse au discours du trône (l'honorable M. Wood), et elle aura d'importantes répercussions.

Tous nos collègues souhaitent évidemment que le comité des finances poursuive son excellente besogne. Il est impossible de lui confier l'étude des crédits, pour le moment, parce que, autant que je sache, aucun crédit ne sera présenté à la Chambre. Nous pouvons, toutefois, nous réjouir de ce que le rapport des comptes publics de l'an dernier soit imprimé. Je vais le déposer et demander qu'il soit déferé au comité des finances auquel certaines propositions précises pourront sans doute être faites quant aux questions qu'il devra étudier et dont il devra faire rapport.

Je ne saurais assurer au Sénat que cette nouvelle façon de procéder sera en tous points satisfaisante, mais elle contribuera du moins à surmonter deux difficultés dont on m'a fait part: la première, c'est que le Sénat devrait disposer de plus de temps pour étudier les projets de loi, et la seconde, les cinquante et un sénateurs faisant partie des trois comités auront ce qu'on ne cesse de me demander, c'est-à-dire de la besogne. Je suis bien sûr que l'occasion ne manquera pas de fournir du travail aux trois comités.

Lorsqu'un comité permanent ou un comité spécial du Sénat entreprend une tâche,—je le sais pour en avoir fait l'expérience,—il s'en acquitte bien. Au moment de déferer aux comités les questions que j'ai mentionnées, j'ai pleinement confiance que la besogne qu'ils accompliront sera aussi excellente que celle qu'ont accomplie les comités du Sénat par le passé.